



MAIRIE  
DE  
**BALIROS**  
64510

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2024-04-10-5**

**Nombre de conseillers :**

En exercice: 09

Présents : 07

Votants: 09

Date de convocation : 03/04/2024

Date d'affichage : 03/04/2024

L'An Deux mille vingt-quatre, le dix avril , à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BALIROS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie DAUGAS, le Maire.

**PRÉSENTS** : Mr ESCALET André , , DULILE Mathieu, TREVE Thibault, TREVE Edmond, CAMPAYS David et Mmes MAILHARRIN Gilberte, Mme DAUGAS Sylvie .

**ABSENTS EXCUSES** : VICENTE DE ANDRADE José , Mme MAILHARRIN Géraldine

ONT DÉLÉGUÉ LEURS DROITS DE VOTE conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mr VICENTE DE ANDRADE José a donné pouvoir à Mr ESCALET André et Mme MAILHARRIN Géraldine a donné pouvoir à Mme MAILHARRIN Gilberte.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. TREVE Thibault

**Convention avec APGL : création et maintenance du site internet de la commune**

Le Maire rappelle qu'il a été décidé de solliciter l'Agence publique de Gestion Locale pour la création et la maintenance d'un site internet pour sa commune.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont elle soumet le projet à l'assemblée lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant que la Commune n'est pas en mesure de prendre en charge ce dossier, mais peut disposer en temps partagé du Service Intercommunal du numérique avec les autres collectivités adhérentes à l'Agence,

**DECIDE** de confier au Service Intercommunal du Numérique de l'Agence Publique de Gestion Locale la création et la maintenance d'un site internet pour la commune aux termes du projet de.

**AUTORISE** convention ci-annexé le Maire à signer cette convention.

Aux registres sont les signatures.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Madame le Maire, Sylvie DAUGAS.

